



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 11 septembre 2019

SONT PRÉSENTS

- MM Sylvain Breton, maire
Martin Bordeleau, conseiller
Joé Deslauriers, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Bruno Guilbault, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Réjean Larochelle, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller
Gaétan Morin, conseiller
Serge Perrault, conseiller
Martin Rondeau, conseiller
Richard Rondeau, conseiller
- Mmes Audrey Boisjoly, conseillère
Isabelle Parent, conseillère
Isabelle Perreault, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

EST ABSENT

- M. François Quenneville, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- MM Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
Félix Nadeau-Rochon, directeur par intérim du Service d'aménagement
- Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Julie Dorich, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté,

TNO-063-2019

Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-064-2019

Il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2019
4. DOSSIERS
 - 4.1. Dépôt du compte rendu – Comité consultatif d'urbanisme
 - 4.2. Second projet de règlement sur les campings de ZECs - Adoption
 - 4.3. Ententes premiers répondants – Achat d'équipements médicaux - Décision
 - 4.4. Travaux d'amélioration du chemin du Parc – Programme TECQ – Suivi du dossier - Décision
 - 4.5. Plan de sécurité civile – Formation d'un comité de validation – Décision
 - 4.6. Gestion des zones inondables – Zone d'intervention spéciale - Information



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 11 septembre 2019

5. DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS
- DÉCISION
6. DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES -
INFORMATION
7. VARIA
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019

TNO-065-2019

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unaniment d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. Dépôt du compte rendu – Comité consultatif d'urbanisme

Le directeur par intérim du Service d'aménagement fait un résumé du compte rendu de la rencontre du 22 août 2019.

4.2. Second projet de règlement sur les campings de ZECs - Adoption

TNO-066-2019

Considérant que le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie peut, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1), adopter un règlement de zonage;

Considérant qu'en vertu de ce même article, le Conseil d'une municipalité peut notamment y édicter des dispositions visant à spécifier les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés, de même que les dimensions et le volume des constructions;

Considérant que le règlement de zonage TNO-31-1995 est entré en vigueur le 25 novembre 1996;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le Conseil du TNO peut adopter un règlement modifiant le règlement de zonage TNO-31-1995 selon les paramètres qui y sont prescrits;

Considérant la démarche de régularisation des équipements accessoires des sites de camping situés en ZEC entrepris par l'ensemble des acteurs concernés;

Considérant la mise en place d'un Comité technique visant à proposer un cadre réglementaire appuyé par les intervenants impliqués et visant à encadrer les équipements accessoires des sites de camping situés en ZEC;

Considérant que les représentants de la ZEC des Nymphes, la ZEC Lavigne, la ZEC Boullée et la ZEC Collin et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont favorables aux modifications réglementaires proposées;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 10 juillet 2019;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté le 10 juillet 2019;

Considérant qu'un avis public a été publié le 26 août 2019;

Considérant qu'une consultation publique s'est tenue le 5 septembre 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 11 septembre 2019

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC adopte le second projet de règlement TNO-62-2019 modifiant le règlement de zonage TNO-31-1995.

Mme Isabelle Perreault quitte l'assemblée

4.3. Ententes premiers répondants – Achat d'équipements médicaux - Décision

TNO-067-2019

Considérant que le Conseil du Territoire non organisé a donné le mandat au Service d'aménagement de rédiger une nouvelle entente globale en services de sauvetage par la résolution TNO-098-2018;

Considérant que le Conseil du Territoire non organisé a autorisé, par la résolution TNO-048-2019, la signature d'une entente pour des services de premiers répondants avec le CISSS de Lanaudière et les municipalités de Saint-Côme et Saint-Michel-des-Saints;

Considérant que le Service d'aménagement recommande d'attribuer le contrat pour l'achat de deux défibrillateurs à l'entreprise ZOLL Medical Canada Inc. pour un montant maximum de 5 775,00 \$ plus taxes applicables;

Considérant que le Service d'aménagement recommande d'autoriser l'achat de huit EpiPen auprès de la pharmacie Familiprix Philippe Larochelle et Philippe Raymond inc., plus bas soumissionnaire, pour un montant maximum de 799,92 \$ aucune taxe applicable;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement:

- d'attribuer le contrat pour l'achat de deux défibrillateurs à l'entreprise ZOLL Medical Canada Inc. pour un montant maximum de 5 775,00 \$ plus taxes applicables;
- d'attribuer le contrat pour l'achat de huit EpiPen à la pharmacie Familiprix Philippe Larochelle et Philippe Raymond inc., pour un montant maximum de 799,92 \$ aucune taxe applicable.

4.4. Travaux d'amélioration du chemin du Parc – Programme TECQ – Suivi du dossier - Décision

TNO-068-2019

Considérant que le Conseil du TNO, par la résolution TNO-037-2019, attribuait le contrat à la firme Exapro Excavation pour une somme de 405 362,94 \$ taxes incluses pour les travaux d'amélioration du drainage du chemin du Parc;

Considérant que l'entrepreneur a constaté, lors de la réalisation des travaux, que des éléments avaient été omis par la firme de génie-conseil lors de la préparation des plans et devis;

Considérant que ces éléments ont généré une hausse du coût de réalisation des travaux;

Considérant que le coût final des travaux est de 424 394,29 \$ incluant les taxes;

Considérant que les travaux d'amélioration du chemin du Parc ont été réalisés à la satisfaction de la MRC de Matawinie;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que :

- le Conseil municipal autorise le paiement du coût révisé des travaux au montant de 424 394,29 \$ incluant les taxes pour le contrat d'amélioration du drainage du chemin du Parc à l'entreprise Exapro Excavation et que la retenue d'une somme de 21 219,72 \$ incluant les taxes correspondant à 5 % du coût total des travaux soit exercée pour une période d'un an;
- la dépense soit prise à même l'aide financière obtenue par la MRC dans le cadre du programme TECQ.

Mme Isabelle Perreault se joint à l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 11 septembre 2019

TNO-069-2019

4.5. Plan de sécurité civile – Formation d'un comité de validation - Décision

Considérant que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018, entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que ledit règlement commande la réalisation d'un plan de sécurité civile pour les municipalités locales, incluant le TNO;

Considérant que le TNO de la MRC de Matawinie a procédé à la rédaction d'un plan préliminaire;

Considérant qu'il serait opportun de valider l'information colligée dans le plan et de nommer les personnes responsables des divers postes relativement à la mise en œuvre du plan de sécurité civile;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement que le Conseil du TNO autorise la formation d'un comité de validation du plan de sécurité civile composé du maire de chacune des municipalités suivantes, soit Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Côme, Saint-Donat et Saint-Michel-des-Saints, du maire d'une municipalité nommé par le Conseil du TNO en l'occurrence ce sera le maire de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, M. Martin Héroux, du maire du TNO, du directeur général du TNO, du directeur du Service d'aménagement et de la conseillère en urbanisme TNO.

4.6. Gestion des zones inondables – Zone d'intervention spéciale - Information

Le directeur par intérim sur Service d'aménagement fait la présentation de ce point et explique les démarches effectuées par rapport à la zone d'intervention spéciale.

Afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables, le gouvernement du Québec a émis un décret instituant une zone d'intervention spéciale (ZIS) à la suite des inondations survenues au printemps 2019. Ce geste instaure un moratoire sur la construction de nouveaux bâtiments et la reconstruction de bâtiments détruits par une inondation.

La ZIS s'applique aux zones inondables 0-20 ans qui étaient déjà identifiées au 10 juin 2019, ainsi qu'à la délimitation, réalisée par le gouvernement du Québec, du territoire inondé par les crues printanières de 2017 et de 2019.

Un mécanisme a été mis en place lors de la présence d'imprécisions sur la délimitation du territoire inondé lors des crues printanières de 2017 et de 2019. Les municipalités pouvaient soumettre, jusqu'au 19 août 2019, des commentaires relatifs au territoire délimité à l'annexe 2 du décret au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Dans le TNO, aucun outil cartographique officiel n'identifie de zones inondables 0-20 ans. La ZIS identifiée touche plusieurs terrains, mais uniquement quatre résidences. Des vérifications terrain ont été effectuées à l'aide d'un altimètre de précision sur ces quatre propriétés. Celles-ci ont démontré la pertinence du territoire délimité par la ZIS.

5. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS – DÉCISION

TNO-070-2019

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes, comme présentée :

Compte « Général » TNO

Chèques n^{os} 3374 à 3389 incl., montant total de 58 522,36 \$

Dépôts directs n^{os} 700194 à 700203 incl., montant total de 63 029,81 \$

Prélèvement n^o 190002, montant total de 129,92 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 11 septembre 2019**

Engagements n^{os} 19-000059 à 19-000081, montant total de 157 859,58 \$

6. DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - INFORMATION

Aucun virement budgétaire autorisé.

7. VARIA

Aucun point.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Isabelle Perreault, appuyée par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal des Territoires non organisés soit et est levée à 16 h 16.

TNO-071-2019

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim

Sylvain Breton
Maire



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 11 septembre 2019**